



REGLEMENT SPORTIF TOURNOI U13 M et F

PARTICIPATION

ARTICLE 1

1-1 Le Comité Départemental de Seine Maritime organise une épreuve dite « TOURNOI U13» réservée aux équipes U13 M et F disputant les championnats départementaux.

1-2 Ce tournoi sera doté de tee-shirts pour tous les participants et d'une coupe pour les équipes victorieuses.

ARTICLE 2

Les rencontres se disputeront le 8 mai sur le district dieppois et seront organisées par la commission Technique du CD76 et le DDBB.

ARTICLE 3

3-1 Le tournoi regroupera 8 équipes U13F et 8 équipes U13M.

3-2 Les 8 équipes se répartiront de la façon suivante : 3 équipes du DRBB, 2 équipes du DHBB, 1 équipe du DDBB, et 2 équipes du CD27.

SYSTEME DE L'EPREUVE

ARTICLE 4

4-1 Les équipes seront regroupées en deux poules de 4 et se rencontreront toutes. Un classement de poule sera établi en tenant compte du barème : victoire 2 points égalité 1 point perdu 0 point. Pas de prolongation, application du goal average en cas d'égalité.

4-2 Pour les rencontres de l'après midi (poules finales) les équipes seront départagées par le nombre de fautes (l'équipe qui a commis le moins de fautes sera déclarée vainqueur) et éventuellement par 4 tirs de LF tirés par 4 joueurs différents.

4-3 La répartition des poules sera effectuée par le CD76.

4-4 Les associations sportives participantes se feront sur invitation du CD76 pour les associations du CD76 et du CD27 pour les associations du CD27.

DUREE DES RENCONTRES

ARTICLE 5

Le temps de jeu est fixé à 2 périodes de 6 minutes. Il n'y a pas de restriction concernant la participation. Un TM par période. 4 fautes personnelles par joueur.

Les changements de joueurs se feront « à la volée » devant la table de marque.

Chaque rencontre débutera par un (1) tir de LF pour chaque joueur du quatre de départ.

Chaque LF réussi comptera 1 point et la rencontre débutera sur le score acquis à la suite des tirs de LF.

QUALIFICATION ET LICENCE

ARTICLE 6

Les joueurs (es) participant au tournoi U13 doivent être licencié(e)s dans les clubs d'origine sauf pour les sélections. Les équipes peuvent venir avec 10 joueurs ou joueuses.

Les équipes rempliront une feuille de participation qu'elles présenteront à la table avant chaque rencontre.

ARTICLE 7

Les équipes jouent les rencontres dans la couleur officielle déclarée lors de l'engagement. Si les deux associations sportives ont la même couleur, la règle suivante sera appliquée :

- le changement de maillots incombe à l'association sportive dont le siège social est le plus rapproché du lieu de la rencontre.
- les équipes doivent venir avec deux (2) jeux de maillots de couleurs différentes.

ARBITRES, MARQUEURS, CHRONOMETREURS

ARTICLE 8

8-1 Les arbitres sont désignés par la CDAMC qui pourra déléguer au DDBB.

8-2 Les frais d'arbitrage seront payés par le Comité Départemental de Seine-Maritime.

8-3 Les tables de marque seront organisées par les associations recevantes.

FEUILLE DE MARQUE

ARTICLE 9

9-1 Les feuilles de marque seront fournies par le CD76.

FORFAIT

ARTICLE 10

Toute association sportive déclarant forfait devra régler une pénalité financière (voir dispositions financières) de 100 euros.

ARTICLE 11

Aucune réclamation ne pourra être déposée et les litiges seront tranchés sur place par le représentant du CD76.

Bon Tournoi

